Je contacte le service Diabète et Droits de la Fédération

La défense individuelle et collective des personnes diabétiques fait partie des trois missions sociales que s'est fixé la Fédération. C'est depuis 1997, que le service social et juridique de la Fédération s'emploie à informer, orienter, accompagner, soutenir et défendre les personnes dans toutes les problématiques qu'elles rencontrent quotidiennement.

Diabète et Droits > 01 40 09 24 25 > Service gratuit

Vous pouvez nous contacter soit par téléphone au 01 40 09 24 25 lors des permanences le **mardi matin de 8 h 00 à 12 h 30** et le **jeudi de 13 h 30 à 18 h 00** ou par mail à l'adresse suivante : juriste@federationdesdiabetiques.org

Quel est notre champ de compétence ?

Jeanne, juriste de la Fédération Française des Diabétiques vous informe sur vos droits et vous accompagne dans plusieurs domaines : accès aux soins, droit social, droit des malades, lutte contre les discriminations, permis de conduire, assurance-emprunteur.

Pourquoi contacter le service Diabète et Droits ?

Être bien informé sur ses droits permet de comprendre et/ou de se défendre lorsque cela se révèle nécessaire. Lorsque vous vous sentez victime d'une injustice ou d'une discrimination en lien avec votre diabète face à un employeur, à un établissement de santé ou à une administration, n'hésitez pas à prendre contact pour que nous puissions vous répondre et/ou vous orienter le mieux possible.